

# Le MPDD dénonce un harcèlement judiciaire contre Dr Agbeyomé KODJO

Le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) réagit aux mésaventures judiciaires de son président. Convoqué par le Doyen des juges d'instruction près du Tribunal de Première Instance de première classe de Lomé, pour le vendredi 10 juillet 2020, Dr Agbeyomé KODJO, n'a pas fait acte de présence. Raison évoquée par l'ancien Premier ministre, un plan d'élimination physique ourdi contre sa personne.

Craignant pour son intégrité physique, le candidat classé 2<sup>ème</sup> à l'issue des élections présidentielles du 22 février 2020, d'après les chiffres officiels, a saisi par l'entremise de ses avocats, le doyen des juges d'instruction pour le report de son audition.

*« Le Président National du MPDD fit en toute connaissance de cause factuellement établie, le choix de ne pas s'exposer à des risques potentiels et élevés aux date et heure prévues, s'en remettant à la plus grande prudence et fut contraint de se mettre à l'abri de toutes surprises malveillantes et attentatoires à sa vie. Cette précaution éminemment motivée, fut dûment portée à la connaissance de Monsieur le Doyen des juges d'instruction par le truchement formel et usuel des avocats du Président National du MPDD »* a précisé le Bureau Politique du parti.

Nonobstant cette saisine adressée au doyen des juges d'instruction, ce dernier lança le 14 juillet 2020, un mandat d'arrêt international contre Agbeyomé KODJO. La formation politique MPDD se dit donc étonnée par cette situation et estime que ce mandat d'arrêt émis contre son

premier responsable ne relève que d'un abus de « pouvoir caractérisé par l'exercice anormal et excessif du pouvoir que confère son statut à Monsieur le Doyen des juges d'instruction »

*« Le mandat d'arrêt international émis fut entrepris dans le prolongement d'une manœuvre et empressée cabale judiciaire dénudée de sens que mouvementent les ennemis du peuple togolais, à l'encontre du véritable vainqueur du scrutin présidentiel du 22 février 2020 au moment même où la Cour de justice de la CEDEAO vient d'ordonner à l'État togolais de faire suspendre la procédure pénale initiée contre Monsieur Agbeyomé KODJO »* réagissent les militants et sympathisants de la formation politique dans un communiqué datée du 16 juillet 2020.

En dépit de ces tribulations judiciaires, la formation politique n'abdique pas. Elle indique dans cette note qu'elle continuera par revendiquer avec l'ensemble des forces vives de la démocratie, la victoire historique et éclatante issue des urnes qui continue de confondre ceux qui ont une lecture biaisée et regrettable de la lutte pour l'alternance politique pacifique.

Les militants et sympathisants du MPPD exhortent vivement le régime en place, à la sagesse républicaine tendant à abandon de la voie sinueuse sur laquelle il s'engage et l'invite conséquemment, à diligemment rechercher une issue politique à la crise post-électorale.

Pour finir, la formation politique invite ses militants et tous les Togolais épris de justice et d'alternance à rester vent debout pour faire échec à la tentative de musèlement du vrai vainqueur de l'élection présidentielle du 22 février 2020.